

Image not found or type unknown



Cumul penssion de reverssion et biens immobiliers

Par **garcia**, le **04/11/2008** à **01:39**

Bonjour, au dece de mon pere ma mere poura t'elle percevoir la penssion de reverssion sachant qu'elle possede des biens immobiliers laisses par mon pere dont elle a l'usufruit!!

Par **jeetendra**, le **04/11/2008** à **10:07**

bonjour, la réponse est oui puisque le conjoint survivant [fluo]a droit en principe[/fluo] à une pension de réversion quels que soit son age et ses ressources, la pension est égale à 50 % des revenus du conjoint décédé.rnrnIl y a cependant des conditions de durée du mariage, les ressources du conjoint survivant ne doivent pas être supérieures à 2080 fois le smic horaire (1463 euros par mois) sinon la pension sera réduite, [fluo]renseignez vous auprès de la caisse de[/fluo] [fluo]retraite[/fluo], ça change tellement vite maintenant, il a y également l'allocation de veuvage, cordialement